



meylan

CCAS
centre communal
d'action sociale

Délibération du Conseil d'Administration

Délibération n°20/4 8

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 08

Adoptée à l'unanimité

L'an deux mille vingt le 28 octobre à 18h00 le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christel Refour.

Date d'envoi de la convocation : le 22 octobre 2020 .

Présents : MM. Mmes, C. Batailh, J-C. Greslou, I. Malzy, P. Olivieri, C. Refour, J-F. Sele, F. Silvente

Pouvoirs : G-A. El Jamal à C.Refour

Excusés : M. Bonifay, M. Brault, P. Cardin

01 - Objet : Budget annexe Résidence Autonomie Pré Blanc (RPA) – Approbation du budget primitif 2021 et reprise anticipée des résultats de fonctionnement antérieurs

La Vice-présidente présente au Conseil d'administration la balance des comptes par section du budget primitif 2021 de la Résidence Autonomie Pré Blanc qui s'équilibre :

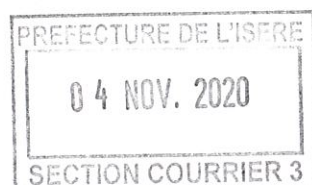
- Pour la section de fonctionnement à **747 345,00 €**
- Pour la section d'investissement à **69 000,00 €**

L'incorporation des résultats antérieurs à la section de fonctionnement s'élève à **27 871,61 €**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

APPROUVE, par chapitre, le budget primitif 2021 de la Résidence Autonomie Pré Blanc, annexé à la présente délibération tel qu'il lui a été présenté.

Fait à Meylan le **28 OCT. 2020**



Pour le Président,
La Vice-présidente du CCAS
Christel Refour

